

# MÉMO CARTE « VISA INFINITE »

CE MÉMO EST MIS À VOTRE DISPOSITION POUR REPRENDRE DE FAÇON SIMPLE ET TRANSPARENTE LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CE CONTRAT.

## L'ESSENTIEL

Des services privilégiés : plafonds de paiement et de retrait plus élevés, garanties d'assistance et d'assurance étendues avec des montants d'indemnisation supérieurs, service Conciergerie disponible 24h/24 et 7j/7 et offres négociées pour bénéficier d'avantages auprès d'enseignes partenaires.

<b>COTISATION</b>	Montant prélevé chaque année à la date anniversaire du contrat porteur carte, susceptible d'être revu (information 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires).
<b>COUTS</b>	Voir conditions tarifaires de la Caisse régionale. Tout retrait en dehors des distributeurs Crédit Agricole peut être soumis à facturation.
<b>PLAFONDS</b>	Modification ou personnalisation de vos plafonds auprès de votre conseiller ou du service Conciergerie du Crédit Agricole. Définis sur 7 jours glissants (à compter de l'utilisation de la carte) ou sur 1 mois (du 1 <sup>er</sup> au dernier jour du mois). Pour connaître votre situation personnelle, reportez-vous aux conditions particulières de votre contrat porteur carte.
<b>RÉSEAU D'ACCEPTATION</b>	Plus de 210 pays. Retraits dans 1 400 000 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) présents dans le monde. Paiement chez les commerçants affichant le logo CB en France et Visa à l'étranger.
<b>ACHATS ET RETRAITS</b>	Paiements en débit différé (débités en une seule fois à la fin de chaque mois). Retraits aux distributeurs débités immédiatement.
<b>PERTE ET VOL</b>	Contactez le service Conciergerie du Crédit Agricole, 24h/24 et 7j/7, au +33 9 69 32 36 62 depuis la France ou l'étranger (appel non surtaxé, coût selon opérateur) pour faire immédiatement opposition.

## BON À SAVOIR

<b>VOYAGE</b>	Achat en devises à l'étranger : commission facturée pour chaque opération. Voir barème tarifaire de votre Caisse régionale.
<b>ASSISTANCE<sup>(1)</sup></b>	<b>Une gamme complète de services d'assistance</b> pour vous et les membres de votre famille, même s'ils ne voyagent pas avec vous, et quel que soit le mode de paiement de votre voyage. Contactez le service Conciergerie du Crédit Agricole avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
<b>ASSURANCE<sup>(1)</sup></b>	<b>Des garanties privilégiées liées au règlement de la prestation avec votre carte.</b> Pour vous, vos enfants et petits-enfants de moins de 25 ans voyageant avec vous ou séparément. Pour pouvoir en bénéficier, déclarez le sinistre dans les 20 jours suivants sa survenance au service Conciergerie du Crédit Agricole.
<b>GARANTIES ACHATS<sup>(2)</sup></b>	Les biens mobiliers neufs achetés avec la carte Visa Infinite bénéficient des assurances SécuriSHOPPING, une protection pour vos achats, et SécuriPANNE, une prolongation de la garantie initiale constructeur ou distributeur. Pour les mettre en œuvre, contactez le service conciergerie du Crédit Agricole.
<b>SERVICES DÉDIÉS</b>	Le <b>service Conciergerie du Crédit Agricole</b> est à votre service pour vous faire gagner du temps et faciliter votre quotidien en effectuant pour vous achats, réservations, recherche de baby-sitter, organisation de voyages... Il vous assiste également en cas de problème <b>et traite vos situations d'urgence.</b>
<b>AVANTAGES</b>	Offres exclusives auprès d'enseignes prestigieuses, évènements uniques, conçus sur mesure pour vous.

Pour plus de renseignements consultez le site [www.credit-agricole.fr](http://www.credit-agricole.fr).

Pour connaître les détails de l'offre, reportez-vous aux conditions générales et conditions particulières du contrat porteur carte, au barème tarifaire de votre Caisse régionale et aux notices d'assurances et d'assistance. Offre réservée aux particuliers.

Document non contractuel - Informations valables au 01/01/2016, susceptibles d'évolutions. Offre soumise à conditions.

- (1) Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assistance et d'assurance collectives souscrits par Crédit Agricole Assurance Paiement, courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 272 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), auprès de 1) pour l'assistance : Mutuaide Assistance (sise 8/14, avenue des Frères Lumière 94366 Bry sur Marne Cedex 2) pour l'assurance : CAMCA (sise 53, rue la Boétie CS40107 75008 Paris), et auxquels l'émetteur a adhéré pour le compte du porteur de la carte. Ces entreprises sont soumises au contrôle de l'ACPR (sise 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09).
- (2) Les garanties SécuriPANNE et SécuriSHOPPING, incluses dans cette carte, sont assurées dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurances, souscrit par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance, 53 rue La Boétie 75008 Paris, entreprise régie par le Code des assurances.

## AU CRÉDIT AGRICOLE, VOUS AVEZ LE DROIT DE CHANGER D'AVIS

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.

L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause rétractation de votre contrat.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.